

Traite BEITSA

Proposition de plan – Cinquième chapitre – Daf 9 a et b

Guemara

(Rabah) :

- Il n'est pas permis de faire le Kisuy ha'Dam Yom Tov pour un oiseau abattu le Erev Yom Tov.
- Cependant, séparer la Chalah le jour de Yom Tov de la pâte pétrie le jour de Erev Yom Tov est permis
 - (Avouha d'Shmuel) : Il n'est pas permis de séparer la Chalah, même le jour de Yom Tov, de la pâte pétrie le jour de Erev Yom Tov.
 - Est-ce que Shmuel discute avec son père (Avouha d'Shmuel) ?
 - Shmuel soutient que la séparation de la Chalah n'est pas un Tikun pour la nourriture et n'est donc pas incluse dans l'interdiction de séparer les Terumot et Ma'aserot le Chabbat et Yom Tov.
 - Ceci parce qu'il permet de manger du pain (en Chutz la'Aretz) et de séparer la Térouma ensuite.
 - Non, Shmuel est d'accord que si l'on déclare une partie du pain comme étant de la Chalah avant de le manger, il est considéré comme de la Chalah et ne peut être mangé par des non-Kohanim.
 - Il est donc inclus dans l'interdiction de « tikoun » (« arranger » la pâte en faisant les prélèvements pour permettre la consommation)
 - Il est d'accord avec son père que la Chalah ne peut être prélevée le jour de Yom Tov.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr/cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Mishna

(Beit Shamai) : L'échelle d'un poulailler ne peut pas être amenée d'un poulailler/nid à un autre (car risque de quiproquo et que l'on pense que l'on va faire des travaux, mais elle peut être penchée d'une fenêtre à une autre dans le même poulailler).

(Beit Hillel) : L'échelle peut même être déplacée d'un poulailler à l'autre.

Guemara

Version 1

(R. Chanan b. Ami) : la controverse ne s'applique qu'au Reshout ha'Rabim.

- (Beit Shamai) : Celui qui le voit déplacer son échelle de poulailler peut le soupçonner de goudronner son toit. ("Mar'it ha'Ayin")
- (Beit Hillel) : L'apparence spécifique de l'échelle comme celle d'une cage à oiseaux révèle son véritable objectif.
 - Dans le Reshout ha'Yachid, cependant, tout le monde est d'accord pour dire que c'est permis.
 - Mais tout ce que les Chachamim ont interdit à cause du "Mar'it ha'Ayin" est interdit même dans les pièces les plus intérieures (R. Yehudah citant le Rav) !
 - Ce principe est le sujet d'une Machloket Tana'im.
 - (Tana Kama) : On peut étendre des vêtements mouillés au soleil pour qu'ils sèchent le Chabbat, mais pas à la vue des gens.
 - (R. Elazar & R. Shimon) : C'est interdit (même là où les gens ne verront pas).

Version 2

(R. Chanan b. Ami) : L'argument ne s'applique qu'au Reshout ha'Yachid.

- (Beit Shamai) : C'est interdit, à cause du principe (de R. Yehudah citant le Rav) que les interdictions de "Mar'it ha'Ayin" s'appliquent même dans les pièces les plus intérieures.
- (Beit Hillel) : C'est permis (parce que Beit Hillel ne tient pas compte du principe de "Mar'it ha'Ayin" dans les pièces les plus intérieures).
 - Dans le Reshout ha'Rabim, cependant, tout le monde est d'accord pour dire que c'est interdit (à cause du "Mar'it ha'Ayin").

[Selon la façon dont R. Chanan b. Ami explique la Mishnah,] est-ce à dire que R. Yehudah au nom de Rav est seulement en accord avec Beit Shamai ?

- [Comment expliquer la Mishnah] est le sujet d'un Machloket Tana'im.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr/cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- (Tana Kama) : On peut étendre des vêtements mouillés au soleil pour les faire sécher le Chabbat, mais pas à la vue des gens.
- (R. Elazar & R. Shimon) : C'est interdit (même là où les gens ne verront pas).
 - R. Chanan b. Ami comprend la Mishnah comme le Tana Kama, qui n'applique pas les interdictions de "Mar'it ha'Ayin" aux pièces les plus intérieures, et explique ainsi que Beit Hillel interdit de déplacer une échelle dans Reshout ha'Rabim, mais le permet dans Reshout ha'Yachid.
 - R. Yehudah au nom de Rav comprend la Mishnah comme R. Elazar et R. Shimon, qui tiennent au principe de "Mar'it ha'Ayin" dans les pièces les plus intérieures, et explique ainsi que Beit Hillel permet de déplacer une échelle dans Reshout ha'Rabim et le permet donc aussi dans Reshout ha'Yachid.

9b-----9b

UNE BERAITA DIFFÈRE DE LA VERSION DE LA MISHNA DE L'ARGUMENT.

(Béraïsa) : Beit Shamai et Beit Hillel sont d'accord pour dire que l'échelle d'un poulailler peut être transportée d'un poulailler à un autre.

- Ils ne s'opposent qu'au sujet de la remise de l'échelle à sa place (Beit Shamai pense qu'elle ne peut pas être remise, et Beit Hillel pense qu'elle peut l'être).
 - (R. Yehudah) : Ceci s'applique à l'échelle d'un poulailler, mais tous s'accordent à dire qu'une échelle pour accéder à un étage supérieur est interdite.
 - (R. Dosa) : On peut s'appuyer d'une fenêtre à une autre dans le même poulailler.
 - (Acherim citant R. Dosa) : Il peut même être traîné d'une fenêtre à une autre (mais pas soulevé).

L'ERREUR DES FILS DE R. CHIYA

Version 1

Au retour de la vérification de leurs champs, les fils de R. Chiya ont informé leur père qu'ils avaient statué dans un cas impliquant une échelle d'un étage supérieur, qu'ils ont permis d'apporter à un poulailler le jour de Yom Tov.

- R. Chiya leur dit qu'ils ont eu tort et qu'ils doivent annuler leur décision.
 - Ses fils pensèrent que puisque R. Yehudah dans la Beraïta [déclare que tout le monde] interdit de déplacer une échelle d'un étage supérieur, cela montre que le Tana Kama [soutient que Beit Hillel] le permet.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibliourop/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- Ils se sont trompés dans la mesure où R. Yehudah dans le Beraita explique l'opinion du Tana Kama, et ne s'oppose pas.
 - Ceci peut être démontré par la phrase supplémentaire dans les mots du Tana Kama, qui déclare qu'une échelle peut être apportée "d'une cage à oiseaux à une cage à oiseaux", et pas simplement qu'elle peut être apportée "à une cage à oiseaux".
 - Cela implique que seule l'échelle d'une volière peut être utilisée, mais pas celle d'un étage supérieur.
 - Qu'ont pensé les fils de R. Chiya lorsqu'ils ont lu ces mots ?
 - Ils ont pensé que ces mots signifient qu'il est permis d'apporter une échelle standard (même celle d'un étage supérieur) à plusieurs poulaillers, et non à un seul poulailler (et si le Tana Kama avait voulu limiter l'autorisation à une échelle d'un poulailler, il aurait dit "une échelle d'un poulailler)."

Version 2

En revenant de la vérification de leurs champs, les fils de R. Chiya ont informé leur père qu'ils avaient statué dans un cas impliquant une échelle d'un étage supérieur, qu'ils ont autorisé à être penchée d'une fenêtre à une autre fenêtre d'un poulailler le jour de Yom Tov.

- R. Chiya leur dit qu'ils ont eu tort et qu'ils doivent annuler leur décision.
 - Ses fils pensaient que R. Dosa dans la Beraita permet ce que R. Yehudah interdit (déplacer une échelle d'un étage supérieur d'une fenêtre à une autre fenêtre d'un poulailler - R. Yehudah l'interdit complètement, R. Dosa permet de l'appuyer).
 - Ils ont commis une erreur en considérant que R. Dosa, dans la Beraita, interdit ce que le Tana Kama autorise (transporter une échelle d'un poulailler à un autre poulailler - le Tana Kama autorise à la transporter, R. Dosa autorise seulement à l'appuyer).

BEIT HILLEL ET BEIT SHAMAI SUR SIMCHAT YOM TOV

Notre Mishnah implique que Beit Shamai (qui ne permettent pas de déplacer l'échelle) sont Machmir et les Beit Hillel sont Meikil en ce qui concerne Simchat Yom Tov, alors que la Mishnah précédente (concernant Kisuy ha'Dam) montre le contraire.

- (R. Yochanan) : Les positions dans notre Mishnah doivent être inversées.
 - Pourquoi inverser ? D'autres possibilités rendraient inutile l'inversion des positions et de concilier

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr/cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg), Rav. Szmerna,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- Peut-être que Beit Shamai est cohérent dans sa Chumra et que la clémence dans la Mishnah précédente est due au fait qu'il a préparé le Deker (la pelle) avant Yom Tov !
- Peut-être que Beit Hillel est cohérent et que la clémence concernant l'échelle est seulement due au fait que l'échelle est manifestement destinée à des cages à oiseaux, et non à des travaux sur le toit (mais pour Kisouy Hadam, il y a un risque de quiproquo).
- La contradiction pourrait être soulevée, cependant, à partir de la Mishnah ultérieure dans laquelle Beit Shamai est Machmir (concernant l'obligation de manipuler les oiseaux afin de les désigner pour être utilisés le jour de Yom Tov).
 - (R. Yochanan) suggère d'inverser les positions.
 - Mais il y a d'autres possibilités ?
 - Beit Shamai peut être indulgent par Kisuy seulement parce qu'il a un Deker Na'utz (pelle).
 - Beit Hillel peut être indulgent pour permettre la désignation verbale des oiseaux seulement parce que le Isur est seulement Muktzé, pas pour Kisouy où interdit d'écraser la terre.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com